

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 7 octobre 2019, à 19:30 heures, à la salle du conseil, située au 233, Chemin Yamaska à Saint-Germain.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Chantal St-Martin, conseillère
Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère
Stéphane Gauthier, conseiller
Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

A- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

La séance est ouverte par madame la mairesse Nathacha Tessier à 19:30 heures et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

RÉSOLUTION 294.10.19

B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Chantal Nault,**

L'ordre du jour est adopté. L'item varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 295.10.19

C- ADOPTION DES COMPTES

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour le bordereau de dépenses au 4 octobre 2019 pour un montant de 758 627,00 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 296.10.19

**D- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 3, 9 ET 23
SEPTEMBRE 2019**

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'adopter les procès-verbaux des 3, 9 et 23 septembre 2019, tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

E DÉPÔT DES PERMIS

Le dépôt des informations concernant les permis et certificats pour septembre 2019 de l'officier en environnement et bâtiments est déposé.

**F DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2018-
2019**

Dépôt de l'état comparatif au 30 septembre 2018-2019.

G SUIVI DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Madame la mairesse fait le suivi des questions posées lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2019.

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES AFFAIRES MUNICIPALES

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

RÉSOLUTION 297.10.19

DEMANDE DE RÉGULARISATION DES BORDURES BRETELLE D'ACCÈS 170 DE L'AUTOROUTE 20

ATTENDU QUE les entrées charretières ne sont pas conformes dans la bretelle d'accès à l'autoroute 20 direction Est;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite sécuriser le secteur;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de demander au Ministère du Transport du Québec d'installer des bordures de béton dans la bretelle d'accès à l'autoroute 20 direction Est, à la hauteur de la sortie 170.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 298.10.19

DEMANDE POUR INSTALLATION « ENSEIGNE DE BIENVENUE » DANS L'EMPRISE DU MTQ – CHEMIN YAMASKA

ATTENDU QUE la Municipalité veut aménager les entrées du périmètre urbain situées sur le chemin Yamaska;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite installer une enseigne de bienvenue dans l'emprise du chemin Yamaska située du côté Nord-Est, au coin de la bretelle d'accès à l'autoroute 20 direction Est, sortie 170;

ATTENDU QUE ladite emprise appartient au Ministère des transports du Québec;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'acheminer une demande de permission au Ministère des Transport du Québec pour l'aménagement et l'installation d'une enseigne municipale dans l'emprise tel qu'indiqué en préambule.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 299.10.19

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 174.06.19

ATTENDU QUE les membres du conseil ont rencontré le chef de service de la Mauricie Centre-du-Québec du MTQ;

ATTENDU la résolution 174.06.19;

ATTENDU QUE l'aménagement d'un stationnement incitatif près de la bretelle pourrait causer des problèmes de circulation;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'abroger la résolution 174.06.19.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 300.10.19

DEMANDE POUR ÉTUDE D'INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION AU COIN DES RUES SAINT-PIERRE / CHEMIN YAMASKA / MESSIER

ATTENDU QUE la municipalité souhaite aménager une traverse de piétons à l'intersection des rues Saint-Pierre, Chemin Yamaska et Messier;

ATTENDU QUE les accotements à la rue Notre-Dame sont trop restreints pour le passage des vélos;

ATTENDU QUE la piste cyclable aménagée par la municipalité se situe sur la rue Saint-Pierre et que son prolongement est prévu sur la rue Messier;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu de demander au Ministère des Transports du Québec d'évaluer la possibilité d'installer des feux de circulation à l'intersection des rues Saint-Pierre, Messier et Chemin Yamaska.

QU'advenant le cas où l'étude est concluante, le MTQ doit s'assurer que les feux de circulation de Saint-Pierre et Notre-Dame soient synchronisés.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 301.10.19

EXTRAS ÉTANGS AÉRÉS

ATTENDU QUE des travaux ont dû être effectués à l'usine de traitement des eaux usées dans le cadre du projet de réfection;

ATTENDU QUE Construction Bugère a fait parvenir le décompte #12 au montant de 10 115,02 \$, taxes incluses;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'autoriser madame Nathalie Lemoine, directrice générale, à signer le décompte n°12 présenté par monsieur Luc Malot, ingénieur, de la firme d'ingénieurs *EXP* en date du 19 août 2019, et ce, dans le cadre des travaux à l'usine des eaux usées lesquels sont réalisés par l'entrepreneur Construction Bugère inc. et d'autoriser le paiement de la somme de 10 115,02 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 302.10.19

DÉCOMPTE #2 ET #3 - RUE SAVIGNAC

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé par Chantal Nault,**

Il est résolu d'autoriser madame Nathalie Lemoine, directrice générale, à signer les décomptes progressifs n°2 et 3 présentés par la firme Eurovia respectivement en date des 30 septembre et 2 octobre 2019, et ce, dans le cadre des travaux relatifs à la reconstruction de la rue Savignac et d'autoriser le paiement de la somme de 84 486,87 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 303.10.19

ACHAT POMPE À PEINTURE

ATTENDU QUE des travaux de peinture sont effectués par la voirie;

ATTENDU QUE l'acquisition d'une pompe à peinture et buse à ligne est nécessaire pour assurer l'efficacité des travaux;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu de faire l'acquisition des équipements de peinture décrit en préambule au montant de 1 340 \$ plus les taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 304.10.19

BORNE ÉLECTRIQUE

ATTENDU QUE les infrastructures du nouveau Centre des loisirs permettent l'alimentation d'une borne électrique;

ATTENDU QU'une borne électrique peut également être installée au stationnement incitatif;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de présenter à une séance ultérieure des modèles et des prix de bornes électrique en vue de leur acquisition.

QUE les bornes permettent une tarification horaire.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 305.10.19

OCTROI CONTRAT TOITURE DU POSTE DE POMPAGE DES ARTISANS

ATTENDU l'endommagement de la toiture du poste de pompage des Artisans causé par les mauvaises conditions climatiques;

ATTENDU QUE nos assurances couvrent une partie des dommages;

ATTENDU QU'un 2^e tour d'appel d'offres a été effectué pour recevoir des soumissions pour faire les travaux;

ATTENDU QUE seul SMG Toitures dépose une soumission au montant de 34 775 \$ plus les taxes;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'octroyer le contrat de réparation de la toiture du poste de pompage des Artisans à SMG Toitures au montant de 34 775 \$ plus les taxes, tel que décrit à la soumission en date du 11 septembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 306.10.19

AMÉNAGEMENT DES SENTIERS AU PARC YVON LAMBERT (TRAVAUX PRINTEMPS 2020)

ATTENDU QU'un sentier piétonnier doit être aménagé au Parc Yvon Lambert entre le terrain de tennis et la patinoire pour accéder aux terrains de soccer et de fer;

ATTENDU QUE la préparation du sentier doit prévoir de l'empierrement;

ATTENDU QUE les membres du conseil recommandent que les travaux soient réalisés avant le printemps 2020, soit cet automne;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'aménager le sentier piétonnier décrit en préambule.

QUE les travaux soient effectués en régie.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 307.10.19

RÉSOLUTION - REMPLACEMENT D'UNE POMPE POUR LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE AU POSTE DES ARTISANS

ATTENDU QU'une des 2 pompes de distribution d'eau potable au poste de pompage des Artisans n'est plus fonctionnelle;

ATTENDU la nécessité de remplacer la pompe par un modèle plus performant représentant un coût approximatif de 7 000 \$;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu de mandater le directeur de services techniques pour faire des demandes de soumission.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 308.10.19

RÉSOLUTION POUR MESURE ET ANALYSE DES BOUES DES ÉTANGS

ATTENDU la visite du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques pour vérifier les travaux de mise à niveau à l'usine de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE le rapport déposé par le MELCC indique que la Municipalité doit vidanger les étangs;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'analyser la quantité de boues à vidanger;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de procéder à l'analyse et à la mesure des boues au site des étangs aérés tel qu'indiqué au rapport du MELCC.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 309.10.19

RÉSOLUTION POUR VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS

ATTENDU QUE l'analyse et la mesure des boues indiqueront les travaux à effectuer;

ATTENDU QUE la municipalité entend construire un lit de séchage pour les boues;

ATTENDU QUE les données des analyses des mesures de boues doivent être transmises au concepteur du lit de séchage;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyer de Patrice Boislard,**

Il est résolu ce qui suit :

QUE la municipalité s'engage à effectuer les travaux nécessaires à l'usine de traitement des eaux usées pour respecter les normes environnementales imposées par le MELCC.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 310.10.19

AUTORISATION POUR AFFICHAGE DE POSTES OPÉRATEURS SURNUMÉRAIRES DE DÉNEIGEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité doit combler son équipe d'employés aux travaux publics pour assurer un déneigement optimal;

ATTENDU QUE les besoins de main-d'œuvre sont pour la saison hivernale pour permettre une rotation du personnel;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé Patrice Boislard,**

Il est résolu d'afficher des postes d'opérateurs de déneigement surnuméraires pour combler les besoins en main-d'œuvre pour la saison hivernale.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 311.10.19

OCTROI ACHAT DE CÈDRES

ATTENDU la résolution 179.06.19 concernant l'aménagement extérieur du garage municipal situé sur la rue St-Léon;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été déposées pour l'acquisition de cèdres;

ATTENDU QUE ce type de contrat respecte la méthode gré à gré;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'acquérir 130 cèdres de 5 pieds auprès de Cédrière St-Edmond au coût de 18,00 \$ chacun, livrés, pour un montant total de 2 340 \$ plus les taxes, installation non comprise;

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 312.10.19

AUTORISATION POUR ACCEPTER DES POSTES DE POMPAGE (SANITAIRE) POUR LES FUTURS DÉVELOPPEMENTS PROMOTEURS

ATTENDU QUE certains promoteurs souhaitent construire des postes de pompage sanitaire pour les futurs développements;

ATTENDU QUE certains promoteurs demandent l'accord de la municipalité pour effectuer ce type d'infrastructure;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'accepter les postes de pompage sanitaire pour les futurs développements seulement aux frais du promoteur.

QUE la Municipalité n'engage aucun frais dans ce type d'infrastructure.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 313.10.19

AUTORISATION POUR COUPER LES ARBRES COIN CHEMINS YAMASKA ET DE LA STATION

ATTENDU QUE les arbres situés à l'intersection des chemins de la Station et Yamaska obstruent la visibilité des automobilistes;

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit l'aménagement du terre-plein;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'autoriser l'abattage des arbres situés dans le terre-plein à l'intersection des chemins de la Station et Yamaska.

QUE les travaux soient effectués en régie.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 314.10.19

AJOUT DE PORTES SUPPLÉMENTAIRES DE LA PATINOIRE

ATTENDU QUE le comité de voirie recommande l'ajout de 2 portes à la patinoire pour un meilleur accès aux différentes zones et en toute saison;

ATTENDU QU'une soumission a été déposée par Bande de hockey Gyslain Lampron inc. au coût de 1 020,00 \$ plus les taxes;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de faire l'acquisition de 2 portes supplémentaires au coût de 1 020,00 \$ plus les taxes auprès du fournisseur Bande de hockey Gyslain Lampron inc.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 315.10.19

DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME POUR L'ACHAT DU SEL DE VOIRIE

ATTENDU QUE la Municipalité a épuisé sa réserve de sel au cours de la dernière saison;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix pour l'approvisionnement en sel de déglçage pour la saison 2019-2020;

ATTENDU QUE Sel Frigon propose 81,95 \$ plus taxes, la tonne métrique pour le sel de déglçage, avec transport, saisons 2019-2020 ;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'accepter la soumission de Sel Frigon au coût de 28 682,50 \$ plus les taxes, pour l'obtention de 350 tonnes de sel de déglçage incluant la livraison tel que décrit en préambule.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 316.10.19

ACCEPTATION DU MODÈLE D'ENTENTE POUR LA MISE À FEU D'UNE MAISON – PRATIQUE INCENDIE

ATTENDU QUE certains citoyens demandent au Service de sécurité incendie de brûler les immeubles à démolir;

ATTENDU les normes environnementales strictes et la couverture d'assurance de la Municipalité;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu de refuser toute entente de mise à feu d'immeuble à démolir.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 317.10.19

MODIFICATIONS À LA MISSION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU la recommandation du comité des directeurs de sécurité incendie de la MRC de Drummond pour l'uniformisation de certains titres indiqués à la Mission;

ATTENDU QUE des précisions doivent être ajoutées au texte et à l'article 5.6 concernant le prêt d'équipement;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu de modifier le texte de Mission du Service de sécurité incendie tel qu'indiqué en préambule.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 318.10.19

ADOPTION DU RÈGLEMENT #631-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #250-04 AFIN D'AUTORISER L'USAGE «RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (R1)» À STRUCTURE ISOLÉE DANS LA ZONE MUNICIPALE R2

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement #631-19 le 9 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a tenu une assemblée publique de consultation le 9 septembre 2019;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'adopter le règlement portant le numéro 631-19, amendement le règlement de zonage #250-04.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 319.10.19

AUTORISATION POUR LE RETRAIT D'UN CONSTAT D'INFRACTION

ATTENDU QUE le constat d'infraction no. CAE190083 a été émis au propriétaire de l'immeuble situé au 246, rue Saint-Édouard, à Saint-Germain-de-Grantham, le 6 mars 2019, pour avoir permis à l'occupant de l'immeuble de procéder à la construction et à la vente de bâtiments préfabriqués à charpente de bois contrevenant ainsi au *Règlement de zonage no 250-04* de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham qui ne permet pas cet usage dans cette zone;

ATTENDU QUE le propriétaire a démontré à la Municipalité avoir effectué plusieurs démarches civiles et quasi-judiciaires auprès de l'occupant dudit immeuble afin que cesse ledit usage dérogatoire;

ATTENDU QUE le service d'urbanisme a constaté vers le 26 août 2019 que ledit usage dérogatoire apparaît avoir cessé d'être exercé actuellement sur ledit immeuble par l'occupant;

ATTENDU les articles 12 et 13 du *Code de procédure pénale* qui permettent au poursuivant de retirer un chef d'accusation;

**PAR CES MOTIFS,
Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu ce qui suit :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham autorise le retrait du constat d'infraction no. CAE190083 émis au propriétaire de

l'immeuble situé au 246, rue Saint-Édouard, le 6 mars 2019, et mandate ses procureurs, la firme Cain Lamarre sencrl, afin de préparer l'avis de retrait pour transmission au défendeur et dépôt au dossier de la Cour municipale.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 320.10.19

ACQUISITION DE MATÉRIEL DE MESURE POUR LE SERVICE D'URBANISME

ATTENDU QUE le service d'urbanisme demande à faire l'acquisition d'instruments de mesure dans le cadre de leur fonction;

ATTENDU QUE le matériel est disponible chez Home Hardware à Saint-Germain-de-Grantham pour un coût total de 304,97 \$ plus les taxes;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de faire l'acquisition des instruments de mesure chez Home Hardware pour un montant de 304,97 \$ plus les taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 321.10.19

FORMATION GRATUITE «HYDRO-QUÉBEC ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE » VICTORIAVILLE

ATTENDU QUE la formation offerte par Hydro-Québec est gratuite;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'inscrire Mylène Murray à la formation «Hydro-Québec et l'aménagement du territoire » qui aura lieu le 22 octobre 2019 à Victoriaville.

QUE les frais de repas et déplacement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 322.10.19

CHOIX DU FOURNISSEUR WIFI – CENTRE DES LOISIRS

ATTENDU QUE la Municipalité doit installer le Wifi au Centre des loisirs avec accès gratuit;

ATTENDU QUE le service des loisirs a demandé des soumissions auprès de 2 fournisseurs;

ATTENDU QUE les 2 solutions proposées comportent des avantages et des inconvénients;

ATTENDU QUE Groupe Infoplus inc. offre une plus grande qualité d'équipement et le coût est plus avantageux après 6 ans d'installation;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'acquérir la solution Wifi auprès du fournisseur *Groupe Infoplus inc.* pour un montant de 14 600,68 \$ sur 3 ans incluant la licence.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 323.10.19

OCTROI DES BUDGETS POUR LE SENTIER D'HALLOWEEN ET LA MAISON HANTÉE

ATTENDU les prochaines activités dans le cadre de l'Halloween;

ATTENDU QUE ces activités ont été prévues au budget;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'octroyer un montant de 2 000 \$ pour la préparation des activités de l'Halloween, soit le sentier d'Halloween et la maison hantée.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 324.10.19

REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

ATTENDU QUE les directions des écoles Roméo-Salois et Jésus-Adolescent demandent la participation du coordonnateur du Service des loisirs de la Municipalité pour faire partie du Conseil d'établissement scolaire;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement tient 8 rencontres par école, totalisant 16 réunions par année;

ATTENDU le nombre importants de dossiers à traiter au service des loisirs;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de refuser d'autoriser le coordonnateur du Service des loisirs de la Municipalité à faire partie du Conseil d'établissement scolaire, pour le moment.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 325.10.19

LUMIÈRES DE SOCCER

ATTENDU QUE le service des loisirs a demandé des soumissions par invitation pour fournir et installer l'éclairage sur le grand terrain de soccer;

ATTENDU QUE seul Drafaf électrique a déposé une soumission pour la fourniture et l'installation de 4 poteaux de 55 pieds et 24 fixtures PSLAV 400 DEL SP, câbles et accessoires pour un montant de 41 500 \$ plus les taxes;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'octroyer le mandat de fourniture et installation des lumières pour le soccer à Drafaf électrique selon les termes de la soumission déposée le 2 octobre dernier au coût de 41 500,00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 326.10.19

ACHAT DE TABLES RECTANGULAIRES POUR LE NOUVEAU CENTRE DES LOISIRS

ATTENDU QUE le Service des loisirs demande l'autorisation de faire l'acquisition de tables rectangulaires pour les besoins de location de la salle multifonctionnelle au Centre des loisirs;

ATTENDU QUE le Service des loisirs recommande d'acheter 10 tables de 8 places au montant de 123,00 \$ chacune;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de faire l'acquisition de 10 tables de 8 places au coût total de 1 230,00\$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 327.10.19

ACHAT SYSTÈME DE SON POUR LES LOISIRS

ATTENDU QUE la Municipalité utilise les plateaux des écoles pour les différents cours et qu'un seul système de son est à la disposition des utilisateurs;

ATTENDU QUE l'achat d'un 2^e système de son est nécessaire pour éviter les bris dû au transport de l'équipement en place;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de faire l'acquisition d'un système de sonorisation Bluetooth Pro Glow Duo – Ion Audio au coût de 319,99 \$ plus les taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 328.10.19

29^E SPAGHETTON – TECHNIQUES POLICIÈRES COLLÈGE ELLIS AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière pour le 29^e spaghetti de la technique policière du Collège Ellis au profit de la Société Canadienne du Cancer;

ATTENDU QUE les membres du conseil n'ont aucune disponibilité pour participer au 29^e spaghetti;

ATTENDU QU'il est possible de faire un don;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de verser un don de 50 \$ au 29^e spaghetti organisé par le département Technique policière du Collège Ellis au profit de la Société Canadienne du cancer.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 329.10.19

RESPECT DES MODALITÉS DU PROGRAMME TECQ 2019

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à déposer le plan d'intervention à jour ainsi que la programmation des travaux;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la mise à jour du plan d'intervention et la programmation des travaux soient effectuées.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 330.10.19

ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

**Pour ces motifs,
Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu ce qui suit :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par le Groupe Prudent et le comité de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham soit adopté;

QUE le comité de sécurité civile voit à la mise à jour du plan de sécurité civile.

QUE cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 331.10.19

MISE À JOUR LOGICIEL/SERVEUR ET NOUVELLE SOLUTION DE SAUVEGARDE (BUDGÉTÉES)

ATTENDU QUE des travaux de mise à jour des logiciels, du serveur et solution de sauvegarde ont été prévus lors de l'élaboration du budget 2019;

ATTENDU QUE les travaux informatiques sont planifiés et mis en place dans les prochaines semaines;

ATTENDU QUE le budget octroyé pour 2019 est respecté;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'accepter les travaux de mises à jour des logiciels, serveur et solution de sauvegarde pour un montant de 22 000 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 332.10.19

FORMATION WEBINAIRE - AMÉNAGEMENTS POUR PIÉTONS / CYCLISTES

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'inscrire la Municipalité à la formation webinaire d'une durée de 90 minutes sur «Aménagements pour piétons et cyclistes» offerte par le Collège Ahuntsic le 7 novembre prochain au coût de 115,00 plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 333.10.19

NOMINATION REPRÉSENTANTS OFFICIELS – BIBLIOTHÈQUE LE SIGNET

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de nommer madame la conseillère Chantal St-Martin, et madame Louise Gaillard Simoneau, coordonnatrice de la bibliothèque à titre de représentantes officielles auprès du Réseau Biblio.

Adopté à l'unanimité.

AIDE FINANCIÈRE CLUB DE L'ÂGE D'OR

Reporté.

RÉSOLUTION 334.10.19

AUTORISATION TRAVERSES DE CHEMIN – SAISONS 2019-2020-2021 – CLUB VTT ARDAD ET CLUB MOTONEIGE ASAN

ATTENDU QUE des demandes d'autorisation de traverses de chemins publics pour les véhicules récréatifs (VR) et véhicules tout-terrain (VTT);

ATTENDU QUE l'autorisation et la signalisation sont obligatoires par la loi 43;

ATTENDU QU'une liste exhaustive des traverses a été jointe à la demande;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyée de Chantal Nault,**

Il est résolu d'autoriser les traverses indiquées pour les besoins du Club de motoneige ASAN et le Club VTT ARDAD pour les saisons 2019-2020, 2020-2021.

QUE la municipalité soit avisée de tous changements au niveau des traverses.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 335.10.19

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a reçu une confirmation de subvention par courriel le 9 août dernier pour le dossier # 00028184-1 – 49048(17) – 2019-07-22-21 ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

**POUR CES MOTIFS,
Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham approuve les dépenses d'un montant de 30 000,00 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 336.10.19

ENTRETIEN HAIE DE CÈDRES AU 301, RUE SAINT-PIERRE

ATTENDU QUE le propriétaire du 301, rue Saint-Pierre entretient la haie de cèdres mitoyenne avec le terrain de la Municipalité;

ATTENDU QUE le citoyen présente une facture d'entretien au montant de 150 \$;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de payer la facture de 150 \$ envoyé par le propriétaire du 301, rue Saint-Pierre pour l'entretien de la haie mitoyenne.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 337.10.19

AUTORISATION POUR VERSEMENT DE 30% - ŒUVRE D'ART – OBLIGATIONS MINISTÉRIELLES

ATTENDU l'article 22 de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics;

ATTENDU QUE le comité *ad hoc* a retenu la proposition artistique de monsieur Daniel Dutil pour la confection d'une œuvre d'art au Centre des loisirs Emballages Box Pack;

ATTENDU QUE l'artiste a fait parvenir une facture au montant de 9 388,13 \$ plus les taxes, représentant 30 % du coût de l'œuvre d'art;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'acquitter la facture #201905 présenté par monsieur Daniel Dutil au montant de 9 388,13 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 338.10.19

DEMANDE DE L'AFAS POUR LE PRÊT DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE

ATTENDU QUE l'AFAS de Saint-Germain-de-Grantham demande le prêt de la salle F.L. Chicoine pour la tenue de leur assemblée annuelle le 17 octobre prochain;

ATTENDU QUE L'AFAS est un organisme du milieu;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'accorder à l'AFAS le prêt de la salle F.L. Chicoine situé au Centre des loisirs Emballages Box Pack le 17 octobre 2019, sans frais.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 339.10.19

AMEUBLEMENT DU BUREAU AU CENTRE DES LOISIRS EMBALLAGES BOX PACK

ATTENDU QUE le service des loisirs a demandé des soumissions pour l'ameublement du bureau au Centre des loisirs;

ATTENDU QUE BuroPro Citation présente la soumission plus basse conforme au montant de 1 449,00 \$ plus les taxes;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de faire l'acquisition d'ameublement de bureau chez BuroPro Citation au montant de 1 449,00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 340.10.19

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER À DESJARDINS

ATTENDU l'appel de projets de la Caisse Desjardins des Chênes;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'autoriser le coordonnateur du service des loisirs a déposé une demande d'appui financier d'un projet de loisirs à la Caisse Desjardins des Chênes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 341.10.19

MANDAT AU DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES – DÉPLACEMENT DU PANNEAU INDICATEUR ET FILET

ATTENDU QUE le panneau indicateur situé sous l'agora n'est pas positionné de façon optimale;

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent obtenir un coût pour le déplacement dudit panneau;

ATTENDU QUE les membres souhaitent également obtenir un prix pour l'acquisition et l'installation d'un filet pour protéger les luminaires et la toiture;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de mandater le directeur des services techniques à obtenir les coûts pour déplacement du panneau indicateur et l'acquisition et installation d'un filet sous le toit de la patinoire afin de protéger les luminaires et la structure de bois.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 342.10.19

DEMANDE À LA CSDC – IDENTIFICATION DE L'ÉCOLE DE POMPIER

ATTENDU QUE la maison située au 338, chemin Yamaska qui sert pour l'apprentissage des pompiers via le Service aux entreprises de la Commission Scolaire Des Chênes;

ATTENDU QUE la maison n'est pas identifiée comme étant un immeuble servant aux pratiques des pompiers en apprentissage;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu de demander à la Commission scolaire des Chênes d'identifier la maison servant pour la formation des pompiers.

QUE la Commission scolaire des Chênes s'adresse au service d'urbanisme pour connaître la réglementation sur l'affichage.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION – LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES

Reporté.

Madame Chantal Nault remercie les pompiers pour avoir prêté mains fortes lors de l'activité de Collecte des RDD et TIC samedi, le 7 octobre dernier. Elle mentionne également la tenue des activités de l'Halloween et demande la participation de bénévoles pour assurer le succès de l'activité.

STATIONNEMENT À L'ÉCOLE ROMÉO-SALOIS

Il est demandé par les membres du conseil d'installer de la nouvelle signalisation «sens unique» dans le stationnement de l'école Roméo-Salois pour assurer la sécurité des usagers.

RELOCALISATION DE LA ZONE INDUSTRIELLE

Monsieur le conseiller Sylvain Proulx aimerait une consultation publique pour la relocalisation de la zone industrielle. Il est mentionné que le délai de traitement de la demande de modification au schéma d'aménagement

de la MRC de Drummond peut prendre de 6 à 12 mois. Que ce dossier a été regardé par le comité d'aménagement. Mme la mairesse demande l'envoi d'information à monsieur Proulx relative à ce sujet.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de véto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

L'assemblée est levée à 20:35 heures.

Nathacha Tessier
Mairesse

Nathalie Lemoine
Directrice générale